



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 10.09.2019

à : 15H00

Présidence : Mr FREDERIC DEMAY

Présents : Madame M. GILLON,

Messieurs H. FLOQUET, S. BELKACEM, P. SCHULER, G. GILLET

Excusé : P. TROYSI, M.SEBASTIEN

COMMUNICATION DU PRESIDENT :

Le Président remercie de leur présence les membres de la commission statut arbitrage et excuse les absents.

RAPPEL : (Comité Directeur LCF du 23/06/2015)

Le Comité de Direction décide pour la saison 2015 / 2016 de maintenir le nombre de matchs à effectuer comme cela était le cas la saison passée, ceci en conformité avec l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage pour couvrir son club : - 26 matchs : arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal), dont les deux dernières journées du Championnat - 20 matchs : arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées du Championnat - 26 matchs : arbitres « Seniors Futsal » (une section Futsal d'un club libre) - 16 matchs : arbitre « jeunes » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées des championnats

Après étude des dossiers pour les dates de validation hors délai gérés par le district

(Rappe date de clôture des dossiers 31/08/2019 : art.26 et 27 des RG du statut arbitrage)

Monsieur DERRIEN Titouan licence demandée après le 31/08/2019

Monsieur CELIK Ogurcan licence demandée après le 31/08/2019

Monsieur BOUCHER Cyril licence demandée après le 31/08/2019

Monsieur DENIS Jean-Pierre licence demandée après le 31/08/2019

Arbitre n'ayant pas renouvelé leur licence :

Monsieur NATARIO Matéo

Monsieur MOURABIT Adnane

Monsieur BOIS Joffrey

Monsieur OUMERTOUM Mohamed

Monsieur RUTER Johnny

Monsieur BACAR Ambdilahi

Monsieur MAZIN Ibrahim

Monsieur MOUSSA MASSIALA Mouayad

Après étude des dossiers, Clubs en infraction au 30/09/2019

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31/01/2020 pour se mettre en règle au regard du statut de l'arbitrage

AM COURVILLE S/EURE
AM SOURS
AM GALLARDON
U S VALLEE DU LOIR
U PUEBLOS DE ESPANA VERNOUILLET
MUNI SP AUTHON DU PERCHE
C SP AUNAY SS AUNEAU
AMILLY F C
AV S CHATEAUNEUF EN THYMERAI
LA GAULOISE LE GAULT ST DENIS
FC DU PERCHE SENONCHOIS
FC BU
FC BEAUVOIR
A MADELEINE SP DETEN CHARTRES
AV S LA BAZOCHE GOUET
A PORT SP L DREUX
CHAMPROND BRUNELLES

Rappel à tous les clubs

Les sessions de formation arbitre sont gérés par l'IR2F.

Les dates d'inscriptions de ces formations sont indiquées sur le site de la Ligue.

<https://foot-centre.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

Courriers :

Réponse sera faite à Monsieur COUTANT Guillaume

Fin de séance : 16h30

Prochaine réunion à déterminer

Précision : Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le bureau D'appel du district d'Eure et loir (article 8 du statut de l'arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de la CDSA

Frédéric DEMAY

Le secrétaire

Henri FLOQUET